

**RÈGLES DE SÉLECTION DES RAMEURS  
ET DE QUALIFICATION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE  
PEKIN 2008**

## **1- PRÉAMBULE**

La réussite olympique et paralympique constitue l'objectif sportif prioritaire des années 2007 et 2008 pour la FFSA, ainsi que pour les rameurs et pour l'encadrement technique du groupe de préparation. Pour présenter des bateaux capables d'atteindre une médaille aux Jeux Olympiques et Paralympiques de PEKIN, il faut organiser une préparation rigoureuse ainsi que des principes de sélections individuels et collectifs indiscutables.

Au seuil de la saison olympique, il est donc indispensable d'annoncer, le plus clairement possible, les règles de sélection des rameurs et de qualification des équipages.

## **2- RÈGLES D'OBTENTION DES QUOTAS POUR LA FFSA**

La sélection des embarcations françaises (quotas) pour les Jeux Olympiques (14 classes de bateaux ouvertes) et Paralympiques (4 classes de bateaux ouvertes) sera fonction des résultats obtenus :

- au championnat du monde de MUNICH ( Allemagne), du 26 août au 2 septembre 2007,
- lors de la régata de qualification européenne organisée du 15 au 18 juin 2008 à LUCERNE (Suisse).

Le processus et les quotas de qualifications internationales pour la régata olympique ont été déterminés par la Fédération Internationale des Sociétés d'Avion en avril 2006. Ils sont présentés dans un document joint en annexe.

## **3- SAISON 2007**

La FFSA sélectionnera les rameurs et composera les bateaux qui iront gagner les quotas lors du championnat du monde de MUNICH, conformément au document « Les règles de la sélection 2007 » adopté par le comité directeur de la FFSA du 25 novembre 2006.

En 2007, pour le championnat du monde, la FFSA souhaite préparer les bateaux suivants dans les disciplines olympiques et paralympiques :

Hommes en pointe :	HS4-, HS8+, HS2-
Hommes en couple :	HS2X, HS4X, HS1X,
Hommes en pointe poids légers :	HSPL4-
Hommes en couple poids légers :	HSPL2X,
Femmes en pointe :	FS2-, FS8+,
Femmes en couple :	FS1X, FS2X ou FS4X
Femmes en couple poids légers :	FSPL2X

En paralympique

En femme :	WA 1X,
En homme :	MA 1X,
Equipage mixte :	TAM 2X.

## **4- SAISON 2008**

### **4-1 STRATÉGIE DE PRÉPARATION**

Une **double stratégie de préparation et de sélection** sera mise en place :

La **première** pour les bateaux ayant atteint les quotas en 2007 :

Nous viserons une amélioration de la performance. Les rameurs qui auront qualifié les coques en 2007 n'auront pas pour autant assuré leur propre sélection pour les Coupes du Monde 2008 et les J.O. de PEKIN. Afin d'optimiser leur préparation, les bateaux composés pour la saison 2008 seront présentés aux étapes de la Coupe du Monde de MUNICH, POZNAN, et LUCERNE. Si les performances réalisées lors de ces régates correspondent au niveau attendu, la FFSA proposera à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau la sélection olympique de ces bateaux et des sportifs les constituant.

La **deuxième** pour les bateaux n'ayant pas obtenu la qualification en 2007 :

La FFSA a la volonté de préparer et de qualifier des bateaux supplémentaires. Le type de bateau(x) sera annoncé à l'issue du championnat du Monde 2007. Ce ou ces bateaux seront composés pour la saison 2008 et présentés aux deux premières étapes de Coupe du Monde (MUNICH et POZNAN). Selon les performances obtenues à ces régates de référence, à savoir, une place permettant d'espérer une sélection aux J.O., ces embarcations pourront être engagées à la régata de qualification olympique européenne de LUCERNE, prévue du 15 au 18 juin 2008.

Les bateaux remplissant les conditions de la sélection olympique durant cette régata seront systématiquement reconduits aux J.O. dans la composition ayant obtenu la qualification.

#### **4-2 RÈGLES DE LA SÉLECTION**

Les rameurs et rameuses appartenant au "collectif de préparation olympique" seront désignés par la direction technique nationale au début du mois d'octobre 2007. Les sportifs retenus dans le "collectif de préparation olympique" devront participer à la totalité des calendriers précisés dans les documents des règles de la sélection. Les différents tests, mesures, stages et compétitions devront être suivis dans leur totalité sauf circonstances exceptionnelles validées par les directeurs des Equipes de France.

Les rameurs retenus dans ce groupe de préparation ne pourront pas participer au championnat des clubs FISA d'aviron de mer de MANDELIEU, ni, sauf dérogation, au Championnat d'Europe de POZNAN 2007.

Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de PEKIN, le Directeur Technique National aura la responsabilité de sélectionner les sportifs, de former et de préparer les équipages selon les règles de sélection votées par le comité directeur de la FFSA le 24 novembre 2007.

Le directeur technique national proposera au Président de la FFSA pour validation, les sélections nominatives des rameurs et rameuses constituant la sélection.

Pour être sélectionnables les sportifs devront être à jour de leur suivi médical réglementaire tel que prévu dans les textes en vigueur.

#### **4-3 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA SAISON 2007 - 2008:**

Le calendrier de la préparation olympique 2008 sera définitivement connu à l'issue du comité directeur du 24 novembre 2007.

#### **Dates et lieux prévisionnels des stages et tests hivernaux de l'année 2007:**

Du 30 septembre au 10 octobre 2007 :	stage de reprise (Corse)
Du 22 octobre au 4 novembre 2007 :	stage d'entraînement (Le Temple sur Lot et Aiguebelette)
Le 11 novembre :	parcours contre la montre en bateaux courts, regroupement national (lieu à déterminer),
Le 8 décembre :	test ergométrique sur 2000 mètres
Du 12 au 21 décembre :	stage d'entraînement (Le Temple sur Lot et Saint Cassien)

Les dates de début et de fin de stage sont susceptibles d'être très légèrement modifiées.

#### **4-4 NOMBRE DE SPORTIFS RETENUS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

Le nombre maximum de sportifs retenus aux Jeux Olympiques et Paralympiques correspondra au nombre de places dans les embarcations sélectionnées, les remplaçants étant hors quotas olympiques. Le nombre de remplaçants sera connu à l'issue de la régata de qualification européenne de LUCERNE.

#### **4-5 INFORMATIONS AUX ATHLÈTES ET AUX CLUBS**

Les informations seront diffusées aux athlètes désireux de se qualifier et aux clubs dès validation des règles de sélection par les Comités Directeurs de la Fédération du 9 juin et du 24 novembre 2007.  
Ces informations seront jointes aux « notes d'informations fédérales » adressées aux clubs et aux Présidents de Ligues à l'issue de ces comités directeurs. Elles paraîtront sur le site Internet de la FFSA.

Le directeur technique national  
Pascal BERREST

Les directeurs des Equipes de France  
Jean Raymond PELTIER et

Jacques TABORSKI